

Comprendre le partage de l'eau sur le bassin versant de la Durance

Un patrimoine hydraulique historique



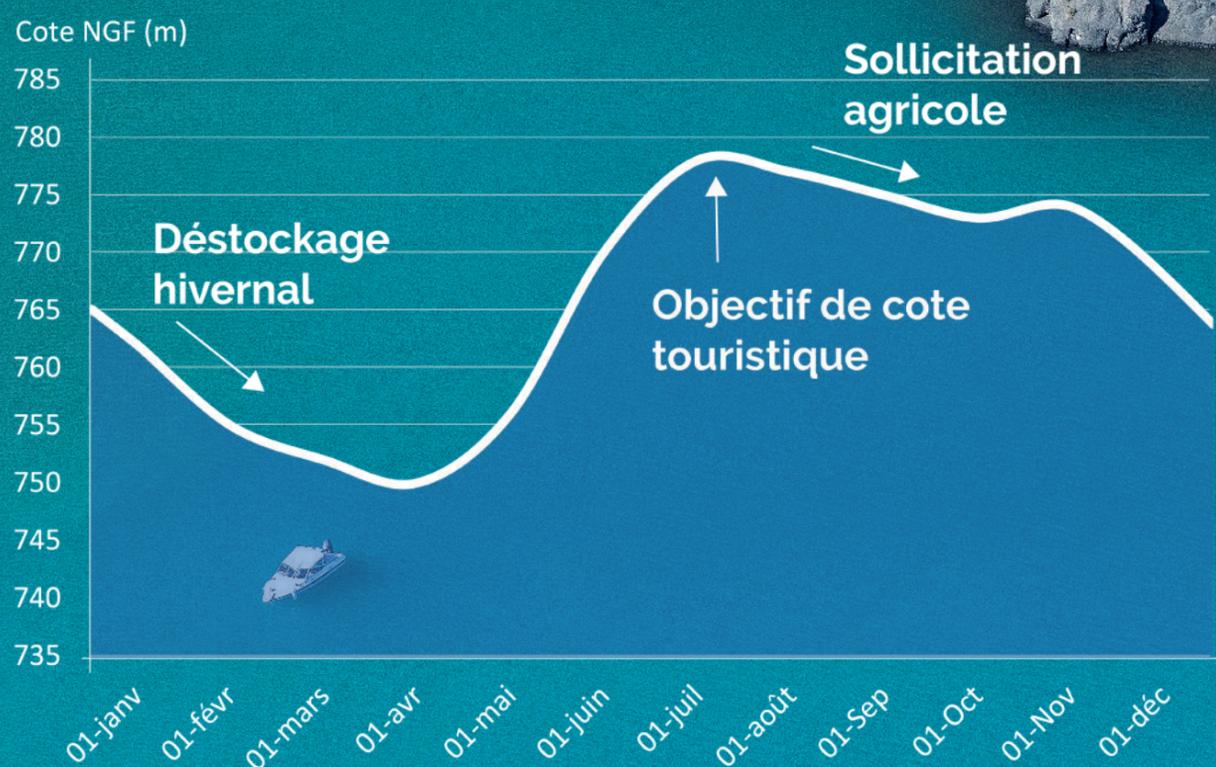
Canal d'irrigation - Credit photo : Camille Moirenc

Depuis le XII^e siècle et la construction du canal St Julien, **l'eau de la Durance est déviée dans des canaux**. Leur première fonction était énergétique, ils faisaient tourner des moulins à huile et à farine.

Au XVII^e siècle, le canal de Craponne reliant la Durance à la plaine de la Crau est le premier projet d'envergure de **transfert d'eau en dehors du bassin versant**. Avec la révolution industrielle, les grands canaux se multiplient pour alimenter villes et agriculture en pleine expansion. Puis les premières centrales hydroélectriques émergent en haute et moyenne Durance pour alimenter en électricité diverses industries.

Depuis la construction du barrage de Serre-Ponçon au début des années 1960, **le canal EDF dérive la majorité des eaux de la Durance**, et est devenu la colonne vertébrale des aménagements de la région, qui constituent aujourd'hui un patrimoine unique.

Les réservoirs au service du multi-usages



Graphique évolution de la cote du lac de Serre Ponçon

Les barrages réservoirs, ayant une importante capacité de stockage, permettent d'ajuster la disponibilité en eau aux besoins humains et des milieux naturels. Sur les bassins de la Durance et du Verdon, le remplissage des lacs de barrage a lieu majoritairement au printemps lors de la fonte des neiges. Ensuite, deux phases de déstockage interviennent : la première en été pour assurer les besoins en irrigation, eau potable et des milieux alors que la ressource peut être très faible à cette période, et la seconde en hiver pour la production hydroélectrique. La cote varie donc selon les saisons. L'atteinte d'un niveau haut en début d'été permet également d'assurer une offre d'activités aquatiques.

Traverser les massifs



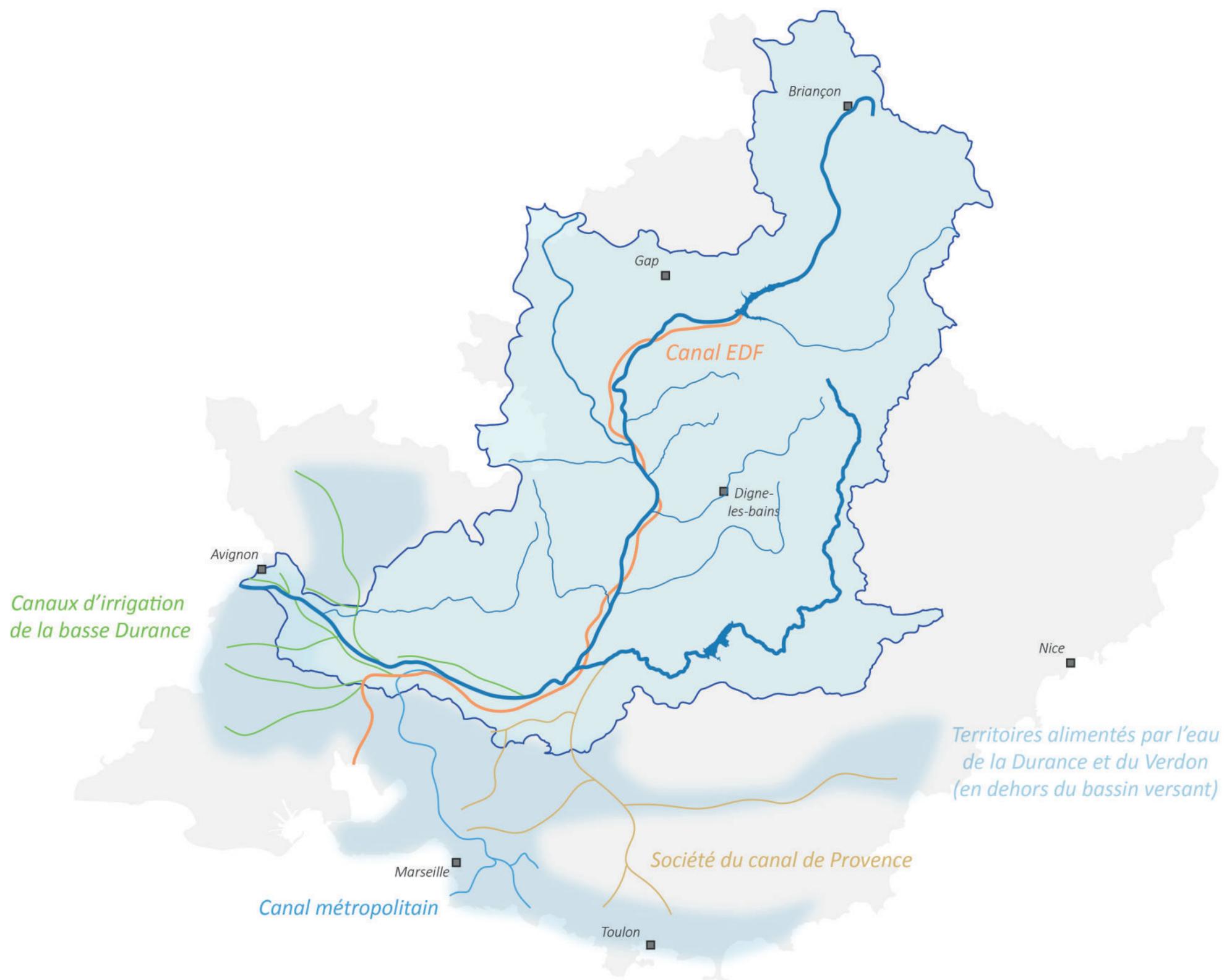
Canal de la concession régionale du canal de Provence - Crédit Photo : SCP

À la construction des aménagements de la Durance, **l'ensemble des usages** qui puisaient leur ressources dans la Durance **se sont progressivement rattachés au canal EDF**. Il remplit ainsi deux fonctions principales : desservir l'ensemble des besoins et produire de l'électricité. **Sur ses 250 km, entre Serre-Ponçon et le Rhône**, plusieurs centrales hydroélectriques turbinent l'eau transportée sur un **dénivelé total de plus de 650 m**.

En parallèle des projets d'aménagements hydroélectriques de la Durance et du Bas Verdon, la **Société du Canal de Provence (SCP)** a été **créée en 1957**. Les eaux abondantes provenant des Alpes, sont bloquées par les reliefs qui les empêchent d'atteindre le littoral. La société du canal de Provence a développé un réseau permettant de **transporter l'eau à travers des galeries creusées dans les massifs** et d'apporter l'eau du Verdon stockée dans les retenues gérées par EDF, sur le littoral via le canal de Provence.

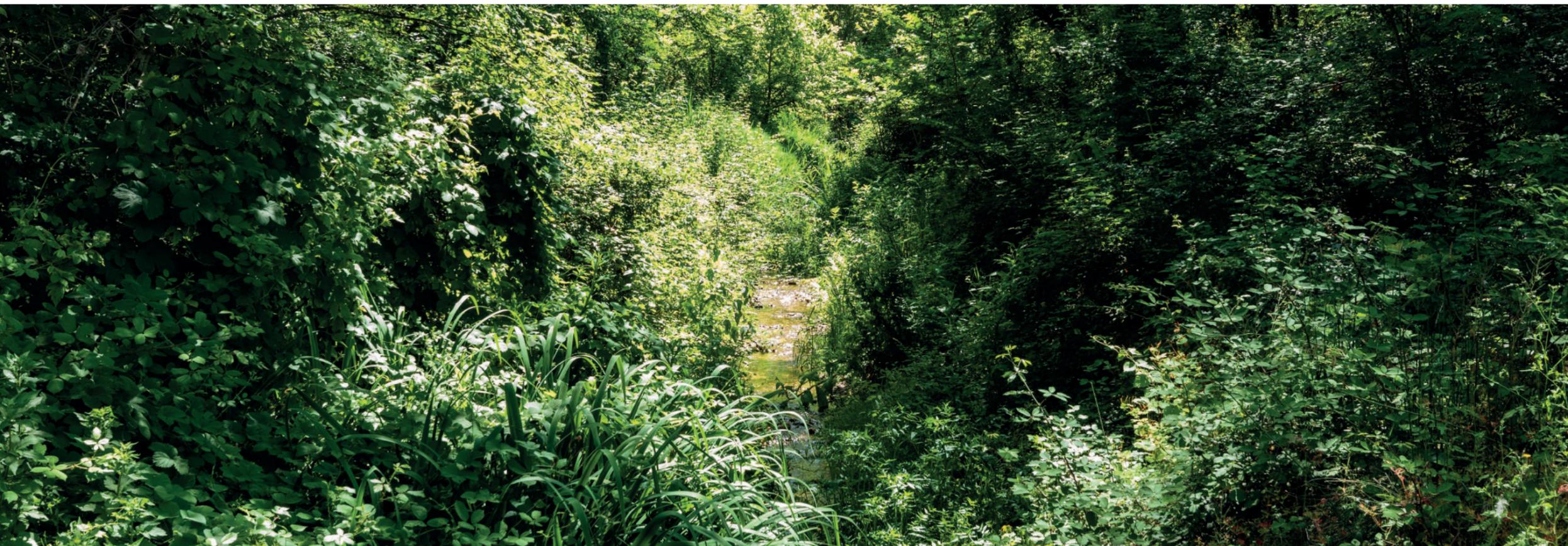
Comprendre le partage de l'eau sur le bassin versant de la Durance

Les réseaux de canaux



Carte des grands transferts d'eau en basse-Durance - réalisation SMAVD

Les canaux secondaires



Crédit Photo : Camille Moirenc

Le développement de l'agriculture en région méditerranéenne a nécessité de transporter l'eau partout où elle était insuffisante. **Aujourd'hui, le territoire bénéficie d'un réseau très dense de canaux.** Outre l'irrigation, ils peuvent remplir de nombreuses fonctions : alimentation en **eau potable**, fourniture pour les **industries**, recharge de **nappes**, lutte contre les incendies et prévention (barrage vert), écoulement des **eaux pluviales**, zones de **biodiversité**, soutien d'étiage, **tourisme** patrimonial.

Ces aménagements sont générateurs de richesse, ont permis de mettre une grande partie du territoire régional à l'abri des sécheresses, et leur **gestion collective constitue un atout essentiel** pour l'adaptation au changement climatique. Cependant, les structures qui gèrent actuellement ces réseaux connaissent d'importantes difficultés pour se maintenir. Elles **sont notamment confrontées à des circuits de financements contraints et à des difficultés à bénéficier de co-financement** pour les grosses opérations de maintien ou de renouvellement des infrastructures.